

Saint-Joseph
de Kamouraska

Bloc-Notes
est publié par le
Comité de
Développement de
Saint-Joseph-de-
Kamouraska
en collaboration
avec la
Municipalité
et la Caisse Popu-
laire des Champs et
des bois.

Activités	2
M. Louis	3
Info agent	4
Hommage	5
Noël	6
Capsule 1	7
Caisse	8

**La Fabrique
prépare une
activité de
financement
Intéressante
pour le
printemps.**

**À
suivre...**

BLOC-NOTES

Janvier 2012

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE, « SANS BUTS LUCRATIFS » « À BUT NON LUCRATIFS »? Par Frederick Toner

Quelle différence entre des projets comme la Maison de la Vallée et Habitation le Petit Pré et tout autre projet en habitation fait par des intérêts privés ou une compagnie avec actionnaires ?

La question est importante. Dans les petites communautés rurales, entre autres, il est très difficile de construire des logements rentables qui assurent un revenu convenable à des entreprises. Dans l'investissement privé, on compte sur un profit net de 10, 15 % et plus afin d'assurer un bon revenu à soi-même ou aux actionnaires. Autrement, aussi bien placer son argent dans un institut financier; c'est moins de travail et c'est plus sûr.

Dans une entreprise d'habitation à buts non lucratifs (OSBL ou ONBL), l'objectif n'est pas de «faire de l'argent», de rentabiliser un investissement. L'objectif est de doter une communauté des services de base dont le logement pour des familles et pour les personnes âgées. L'organisme et les personnes responsables du projet n'ont droit à aucun avantage personnel et tout le capital généré doit retourner aux œuvres décrites dans les lettres patentes de l'entreprise.



Sur ce point des avantages personnels, les membres associés dans la Maison de la Vallée et dans Habitation le Petit Pré doivent payer les mêmes loyers que toutes autres personnes si elles y habitent comme résident ou comme locataires. Ce qui se fait comme bénévole est gratuit et ne donne droit à aucun avantage ou rabais dans les services offerts.

Dans chacune de ces entreprises, il faut agir en bon gestionnaire. Il faut faire et suivre un plan d'affaire, s'assurer un revenu pour payer l'hypothèque ou les prêts, payer les salaires et les services, tenir compte de la dépréciation, payer les taxes municipales et scolaires, les assurances, etc. Au-delà des dépenses réelles, le capital accumulé (s'il y en a) retourne à l'entreprise.



Pour la communauté locale, les avantages sont considérables. Il n'y aurait pas de résidence pour personnes âgées à Saint-Joseph si des citoyens n'avaient pas monté ce projet en 1994; Habitation le Petit Pré nous fournit six beaux logements qui n'intéressaient aucune entreprise privée.



Festival Boule de neige 2012

Attention! Attention! Attention! Attention! Attention! Attention!

Le festival **Boule de neige** est de retour cette année encore les **2 et 3 mars** prochains, pour notre plus grand plaisir. Nous avons besoin de vous. Votre implication, votre dynamisme et vos efforts rendront toutes les activités tout à fait magiques.

Nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour effectuer différentes tâches telles que :

- Monter et démonter la salle de l'école pour le souper du samedi soir.
- Laver la vaisselle
- Monter le feu et assurer la supervision. Autres

Toute aide sera la bienvenue !

Le comité du festival Boule de neige 2012

Pour plus d'informations : Marie-Ève Paradis (418)-493-2335

Cours de Taekwondo Coréen par Nancy Ross

Vous souhaitez vous remettre en forme suite au temps des Fêtes ou simplement retrouver votre condition physique optimale, alors le taekwondo est parfait pour vous !

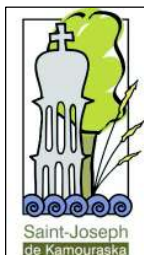
Dans cette discipline vous développerez les avantages suivants: souplesse, concentration, regain cardiovasculaire, maîtrise de soi, santé physique et mentale. Si vous désirez acquérir des techniques d'auto-défense ou effectuer des combats au sein d'une activité régie par une organisation mondiale reconnue, cette activité est parfaite pour vous.



Pour tous les âges (5 ans et +). Bienvenue à vous !

Les cours se déroulent à l'école primaire de St-Joseph tous les samedis de 9 :30h à 11h. Inscription sur place et en tout temps. Pour informations : Sébastien Dumont, instructeur ceinture noire 3e dan (418) 893-2306.

Les séances de conseil municipal de 2012



Vous souhaitez vous intéresser davantage aux affaires municipales de Saint-Joseph-de-Kamouraska ? Pour ce faire, vous pouvez assister aux séances mensuelles de votre conseil municipal. Voici le calendrier des rencontres qui débutent tous les jours à 19h30 :

17 janvier | 7 février | 6 mars | 3 avril | 1^{er} mai | 5 juin |
3 juillet | 7 août | 4 septembre | 2 octobre | 6 novembre | 4 décembre

À noter que ces informations ainsi que les procès-verbaux des rencontres sont aussi disponibles sur le site web de la municipalité au www.stjosephkam.ca à la section *Conseil municipal*.

ÇA AUSSI, C'EST LE PATRIMOINE Par Frederick Toner

Depuis 14 ans, M. Louis-Philippe Chénard prend charge des cloches de l'église. Tous les dimanches matins les cloches sonnent -½ heure et ¼ d'heure avant la Messe dominicale et à toutes les funérailles et d'autres grandes occasions. C'est un bénévolat qui en demande! À l'âge de 87 ans et des malaises dans les articulations, il a bien le droit de dire « c'est assez ».

Les trois belles cloches sont des dons faits par nos ancêtres en 1921. Elles sont importées d'une fonderie d'Angleterre. Dans le temps, elles sont très importantes. On sonne à 6 h du matin, à midi (Angélus) et à 6 h le soir. On sonne avant chaque Messe, à l'heure de la Messe et à la consécration. Lors d'un décès, on sonne le glas; un code pour les hommes, un autre pour les femmes. Le matin, le midi et le soir, au son des cloches, on prie à la maison et à l'école, on enlève son chapeau dans les champs ou dans le bois et on récite ensemble (ou seul) une prière qui commence avec l'annonce que l'Ange fait à Marie.



Parmi les sonneurs de cloche, on peut bien mentionner M. Pierre Pelletier, M. Batiste Caron, M. Isidore Charest (et ses enfants dont Richard) et M. Donat Lamarre (et sa fille Madeleine). Ces concierges (bedeaux) ont bien donné des heures au-delà de leur maigre petit salaire pour sonner les cloches. Peu à peu, surtout à partir de 1960, les coutumes ont tombé. On commence par ne plus sonner le matin et le soir. Les coutumes tombent une après l'autre.

Aujourd'hui, l'heure est partout; les décès, on les prend à la TV; les cloches font japper les chiens, ça fait mal à leurs tendres oreilles. Se faire rappeler la Messe dominicale, ça dérange le sommeil, on n'en a plus besoin.

Si jamais des bénévoles se pointent pour sonner les cloches régulièrement, bienvenue. C'est un art qui s'apprend est c'est tellement beau. Merci à M. Louis-Philippe pour ces années de service dans une fidélité sans failles.

Retour sur l'animation des contes de Noël à la bibliothèque Par Marie-Ève Paradis

Tout d'abord, je tiens personnellement à vous souhaiter une **Bonne et Heureuse Année 2012**. Que cette année soit remplie par la réalisation de vos souhaits les plus chers

Je veux souligner **VOTRE** implication lors de l'animation des contes de Noël, en décembre dernier, à la bibliothèque. Je suis très heureuse de voir à quel point cette activité vient vous rejoindre, et moi, de mieux vous connaître et de faire valoir l'importance de la lecture.

Je trouvais que la fête de Noël était un thème tout indiqué pour rassembler petits et grands autour d'un livre. Je remercie tous les enfants présents sans qui cette activité n'aurait pas pu avoir lieu; également tous les parents qui se sont déplacés afin d'accompagner leurs enfants. Votre collaboration est primordiale à la réussite de ce type d'activité.

Il en aura d'autres. Aussitôt que les préparatifs sont complétés, les informations seront affichées au local des loisirs et distribuées aux enfants de l'école.

Un déjeuner de Solidarité rurale à St-Joseph-de-Kamouraska le 3 février

Notre municipalité et son comité de développement vont accueillir, le vendredi 3 février prochain, le déjeuner de Solidarité rurale de la MRC de Kamouraska. Sous le thème, *La forêt peut-elle encore faire vivre nos communautés ?*, les participants pourront prendre leur déjeuner (au coût de 12 \$) préparé par le Cercle de fermières, tout en écoutant un conférencier sur ce sujet. Celui-ci sera suivi d'une période de discussion. Le déjeuner, qui se tiendra à la Salle Entraide 3ème âge, débute à 7h30 et se termine à 9h. Le sujet vous intéresse, vous êtes les bienvenus !

L'inscription est obligatoire.

Pour ce faire, veuillez contacter Sébastien Simard, au 493-2214 poste 6.

La patinoire municipale est ouverte

Cette année encore, les loisirs municipaux se sont organisés pour vous offrir une patinoire bien aménagée et entretenue pour pratiquer certains de vos plaisirs d'hiver tels le patin et le hockey. Grâce au bon travail de Maxime Pelletier et de Ken Briand, les coresponsables de la patinoire cette année, cette dernière est ouverte depuis le 3 janvier et le restera aussi longtemps que possible. Un horaire des heures d'ouverture du local de la patinoire, envoyée par la poste, est disponible au bureau municipal.

Cours de patin

Prenez note que des cours de patins pour les débutants débuteront samedi le 21 janvier à 13h. Pour information et inscription, contacter Maxime ou Ken au 493-2214, poste 7.



Match amical de ballon balai

Nous aimerions organiser un match amical de ballon-ballai dans les semaines à venir : nous vous proposons samedi le 28 janvier (14h30) ou mercredi le 1er février (19h30), selon les préférences. Pour signifier votre intérêt à participer, veuillez svp contacter Maxime ou Ken au 493-2214, poste 7.

Les loisirs municipaux

Mon beau sapin, mon beau village !

La municipalité aimerait particulièrement remercier Michel Bélanger, Gilles Beaulieu, Guy Nadeau et Bruno Bélanger pour l'installation et la décoration du magnifique sapin de Noël qui était situé sur le terrain de l'École Saint-Louis. Du beau travail messieurs !

À ce sujet, félicitations aussi à tous les citoyens de la municipalité pour leurs belles décorations extérieures. Nous pouvons dire que Saint-Joseph-de-Kamouraska était fièrement illuminée et décorée pour le temps des fêtes, cela créant une atmosphère chaleureuse et accueillante dans notre milieu.

La municipalité

M. Frederick Toner mis en nomination pour le prix Hommage bénévolat-Québec

Pour sa contribution exceptionnelle au mieux-être de notre communauté, la municipalité a soumis le mois dernier la candidature de M. Frederick Toner au prix national Hommage bénévolat-Québec 2012. En effet, depuis qu'il s'est établi à St-Joseph-de-Kamouraska en 1976 avec sa femme, Mme Anita Boudreau, M. Toner s'est non seulement beaucoup impliqué de façon bénévole mais il a aussi été à l'origine de plusieurs initiatives enrichissantes pour notre milieu. Ce qui est admirable, c'est qu'à son vénérable âge, il est toujours aussi engagé au sein de celles-ci, soit le Comité de développement, le Centre d'accès communautaire à internet (CACI), le journal local le Bloc-Notes et la résidence pour personnes âgées *La Maison de la Vallée*. M. Toner est aussi directeur de la chorale et bénévole à la bibliothèque municipale.



La municipalité tenait donc à souligner cet apport considérable par cette mise en candidature au prix Hommage bénévolat-Québec. Pour ce faire, elle a bénéficié de la précieuse collaboration de Mme Claire Soucy et de Mme Antonia Fortin (au nom de *La Maison de la Vallée*), qu'elle tient sincèrement à remercier.

Bravo M. Toner et bonne continuité à l'implication bénévole dans notre communauté !

Sébastien Simard, agent de développement

Vous placer ou attendre et ne pas avoir de choix par Frederick Toner

En vieillissant, on se rend compte qu'on a besoin de services. C'est beau garder sa maison, son appartement, mais pas à tout prix. Les épiceries s'éloignent, les repas du soir deviennent « 2 toasts », on ne trouve plus personne pour faire l'entretien ménager, il n'y a plus de vie sociale, on a peur de rester seul, c'est difficile de se faire conduire ou se faire accompagner pour les rendez-vous. Ça devient plus encore difficile quand l'un ou l'autre ne peut plus conduire.

Pour nous, à Saint-Joseph, la Maison de la Vallée veut justement nous aider à faire un bon choix. En choisissant de vivre en résidence ici, nous continuons à vivre dans notre milieu. Nous faisons partie de la communauté locale avec Santé Entraide, le Club des 50 ans et plus, le Cercle de Fermières, Vie Active. L'église est juste à côté et quand on ne peut plus y aller, elle vient chez nous. On prend son déjeuner chez-soi mais deux bons repas nous attendent le midi et le soir. Dans notre appartement nous sommes chez nous; c'est notre vie privée. L'entretien ménager se fait à toutes les semaines tant dans les studios que dans les lieux communs.

La résidence nous sécurise aussi. Toutes les portes son verrouillées et chacun a un médaillon qu'il peut porter et actionner en tout temps pour du secours. On s'entraide aussi pour faire des commissions, pour accompagner et on bénéficie d'activités sociales surtout les fêtes.

Dans le moment, il y a un studio libre. Informations / visite: 493-2027 ou 493-2402.

Petit retour sur la Messe de Noël à Saint-Joseph par Frederick Toner

Espérons que ceux qui sont venus célébrer Noël dans notre église ont vécu une belle expérience de fête et d'amitié. Notre amitié, ce n'est pas seulement à Noël, bien que ce soit une fête spéciale.

Depuis que la Messe dominicale a lieu dans une partie de l'église appelée « sacristie », on sent



l'assemblée du dimanche très chaleureuse. La proximité du prêtre et de toute l'assistance avec lui, fait en sorte que la Parole est plus humaine, libre d'un certain protocole, favorable à l'accueil. Cette proximité a peut-être de l'avenir.

Quand on parle de l'avenir, Noël et même le rassemblement dominical dans chacune des paroisses, on ne s'attend pas que l'équipe actuelle de prêtres puisse maintenir tous les services partout pour longtemps. Les vocations traditionnelles se font rares

Après une tournée dans toutes les unités pastorales du diocèse, l'abbé Charles Ancil, responsable diocésain de la pastorale, parle de « célébrations dominicale de la Parole ».

« L'important est de se rassembler le dimanche pour célébrer notre Foi au Christ ressuscité. Ces rassemblements animés par une équipe de trois personnes, mettraient en évidence la Parole de Dieu et le partage de celle-ci.»

La belle expérience vécue à Noël est spéciale et montre ce que des amis peuvent accomplir ensemble. La base d'une belle célébration, c'est l'entraide et l'amitié. L'amitié ne se crée pas toute seule; on se la passe de l'un à l'autre; c'est un don qu'on accueille; il faut l'autre pour l'allumer. Autrement, nous sommes des itinérants sans foyer laissé pour compte au froid.

Un gros merci à :

- Ceux qui ont préparé l'église, la crèche, etc;
- L'abbé Fernand Bélanger qui a présidé la Messe;
- La famille Boudreau/Morin qui a accepté de venir avec leur jeune bébé, placer pour quelques minutes dans la mangeoire comme symbolique « bébé Jésus »;
- ☎ La chorale et quelques visiteurs avec qui nous avons préparé de beaux chants populaires et riches à la fois de sens religieux.

À Noël, espérons que plusieurs sont sortis de l'église comme moi : le cœur chaud d'amitié.

Bonne et Heureuse Année 2012 à toutes et à tous

La réunion mensuelle du Cercle de Fermières aura lieu à la salle Entraide / 3^e Âge, le jeudi 19 janvier à 13 h 30.

Jacqueline Dubé, présidente



Démystifions le monde municipal! *Par Charles Montamat*

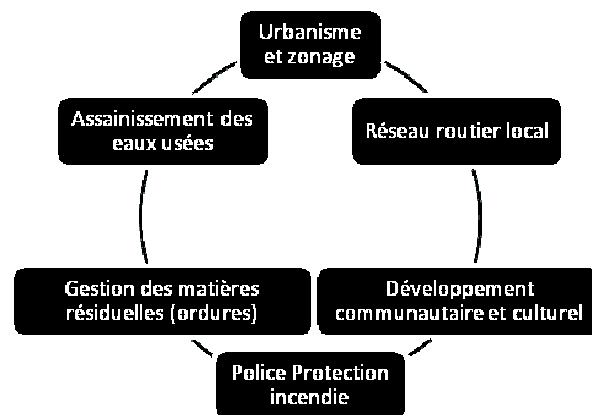
« Une municipalité est chargée de la gestion d'un territoire administratif local »... Voici une jolie définition du rôle d'une municipalité! Je ne sais pas pour vous mais pour moi ça ne me suffit pas pour comprendre le fonctionnement du monde municipal...

Le territoire de Saint-Joseph c'est 422 citoyens répartis sur 85 km² avec 47 km de chemins qui sillonnent la région. Concrètement quelles sont les compétences de la municipalité à l'intérieur de ce territoire? Qui sont les acteurs derrière tout ça? Quels sont leurs rôles? Tout cela semble bien compliqué me direz-vous... Mais en réalité, pas tant que ça!

Durant les 5 prochaines éditions du Bloc-notes vous retrouverez une capsule vous présentant un des acteurs du monde municipal. Commençons aujourd'hui par présenter les champs de compétences d'une municipalité.

Depuis 1840, le gouvernement provincial a délégué une partie de ses compétences pour que la population qui vit sur un territoire donné bénéficie d'un ensemble de services répondant aux besoins spécifiques de cette population.

Au fil des ans, les compétences se sont développées. De nos jours les responsabilités confiées à des municipalités comme Saint-Joseph sont les suivantes :



Plus précisément, la municipalité assure l'organisation du territoire (permis de construire, règlement de zonage) ainsi que l'entretien et le déneigement des rues et des chemins. Elle doit s'assurer que les eaux usées rejetées par les résidents répondent aux normes gouvernementales. Elle se charge de la collecte, du transport et du traitement des ordures. Elle participe au développement communautaire et culturel et enfin, elle a pour mandat de s'assurer de la sécurité des citoyens de son territoire.

Maintenant que nous connaissons les domaines de compétences de la municipalité, le mois prochain nous verrons quels sont les acteurs qui permettent à la municipalité d'assurer ces services. Services dont on ne pourrait plus se passer aujourd'hui!

Caisse Populaire Desjardins des Champs et des Bois

POUR VOTRE INFORMATION

Avec le retour de janvier, il faut penser à votre **REER - CELI!** Pour faire votre cotisation, pour discuter de stratégie, pour profiter de toutes les économies d'impôt auxquelles vous avez droit ou pour concrétiser un projet, il est très important de prendre rendez-vous avec votre conseillère ou conseiller à la caisse. Ne tardez pas, vous avez jusqu'au 29 février 2012 pour cotiser à votre REER et ainsi obtenir une déduction fiscale en 2011.

Trois façons de faire une cotisation :

- en communiquant avec votre conseiller à la caisse (418-495-2420)
- en visitant AccèsD Internet
- en composant le 1 800 CAISSES (1 800 224 7737)

Aussi, nous recevrons bientôt nos comptes de taxes municipales. Afin d'éviter les files d'attente et pour vous simplifier la vie, faites votre paiement par AccèsD (Internet ou téléphone) ou par guichet automatique. C'est simple, rapide, efficace, sécuritaire et pas besoin de faire de chèque postdaté. Si vous n'êtes pas familier avec ces modes de paiement, n'hésitez pas à demander de l'aide. Une employée de la caisse se fera un plaisir de vous répondre ou de vous accompagner dans votre démarche.

De même, si vous n'êtes pas abonné au service AccèsD et ne connaissez pas ses nombreux avantages, informez-vous auprès de nos agentes de service aux membres. En plus de vous renseigner, elles vous guideront lors de votre première visite sur AccèsD et vous donneront de précieux conseils quant à son utilisation.



Vous aimeriez gérer et payer vos factures facilement en plus de réduire votre consommation de papier? Vous êtes prêt pour le service postel!

Facile, pratique et sécuritaire

Offert par Postes Canada, postel est un service en ligne gratuit vous permettant de recevoir, de payer, de gérer et d'archiver vos factures dans un seul et même endroit sécuritaire : AccèsD Internet. Vous pouvez également créer vos propres dossiers personnalisés et ainsi classer vos factures comme vous le voulez! Autre avantage important : vos factures sont archivées pendant 7 ans dans AccèsD Internet. Pourquoi ne pas vous inscrire et ajouter des fournisseurs à votre compte dès maintenant?

Comment vous inscrire

Avec vos factures en main, il vous suffit de :

1. sélectionner « **S'inscrire à postel** »
2. créer votre boîte Postel et inscrire chacun de vos fournisseurs

Recevez une alerte vous avisant de la disponibilité d'une facture

Grâce au service d'alerte par courriel d'AccèsD, vous recevez un courriel à votre adresse électronique lorsqu'une facture inscrite à votre dossier postel vous est envoyée. Pas de soucis, pas d'oublis !

Avec le service postel, recevoir, payer et gérer vos factures n'aura jamais été aussi facile.